

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AZ ALTERNATIVE – SMART RISK PREMIA

Classe A-INSTITUTIONAL EURO (ACC) (Code ISIN LU1867111228)

un compartiment de AZ Fund 1 géré par AZ Fund Management S.A., partie du groupe de sociétés Azimut Group

#### A) OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectifs:** L'objectif d'investissement du Compartiment est la croissance du capital à moyen et à long terme en générant des rendements positifs avec une faible corrélation par rapport à des portefeuilles d'actions traditionnels.

**Politique d'investissement:** Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment mettra en œuvre une stratégie d'investissement systématique "Long/Short Equity Market Neutral" visant à capter les primes liées à plusieurs styles de placement dans des marchés d'actions tout en neutralisant l'exposition à ces marchés d'actions.

Le Compartiment investit au-moins 60% de ses actifs nets, directement ou indirectement en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dans des actions et autres valeurs assimilables émises par des sociétés ayant leur siège principal dans un pays OCDE ou qui sont cotés ou négociés sur un marché réglementé d'un pays OCDE.

Le Compartiment ne peut investir plus de 10 % de ses actifs nets en parts d'OPCVM et/ou autres OPC.

Le Compartiment a recours à des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement afin de mettre en œuvre sa politique d'investissement et à des fins de couverture des risques. Les

instruments financiers dérivés utilisés principalement sont les suivants:

- futures sur des indices d'actions, incluant notamment les indices *long* et *short* Russell 1000 Future et Eurostoxx 50 Future afin de maintenir une exposition nette globale à des actions proche de zéro (approche *Market Neutral*) et de prendre une exposition spécifique à des primes liées à des styles de placement;
- futures sur des indices de primes liées à des styles de placement dans des marchés d'actions, conformément à la stratégie d'investissement du Compartiment;
- futures sur obligations ou taux d'intérêts incluant des positions *long* et *short* afin d'atteindre la durée de portefeuille désirée;
- contrats financiers pour différences (CFD) sur des indices d'actions et/ou des actions et/ou des ETFs afin de prendre une exposition spécifique à des primes liées à des styles de placement;
- options sur des indices d'actions et/ou des obligations afin de contrôler le risque global du portefeuille avec une mise spécifique sur l'échéance et la situation de marché.

**Rachat de Parts:** Les Porteurs de Parts du Compartiment peuvent, chaque jour et à tout moment, demander le rachat de leurs Parts contre espèces. Les remboursements se feront sur une base journalière.

**Politique de distribution:** Le Compartiment poursuit une politique de capitalisation des revenus..

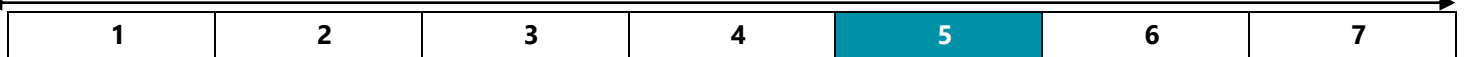
#### B) PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT:

A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



- Ces classes se situant dans la **catégorie du risque 5** du fait de ses hausses ou fléchissements, ou données simulées, par le passé.
- la catégorie de risque associée à ces classes ayant été calculée sur la base des données historiques, elle peut ne pas être une indication fiable de son profil de risque futur;
- la catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque»;
- autres risques importants pour le Compartiment non pris convenablement en compte dans cet indicateur :
- Risques liés à l'effet de levier : le Compartiment peut atteindre un certain effet de levier en ayant recours à des instruments financiers dérivés dans le but de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Le recours à l'effet de levier crée des risques particuliers et peut considérablement augmenter le risque d'investissement du Compartiment.
- Risques liés aux facteurs propres à un style de placement : les facteurs spécifiques propres à un style de placement que le Gestionnaire emploie sont susceptibles de ne pas produire les

meilleurs résultats à moyen et à long terme, et d'entraîner une volatilité supérieure.

- Risques liés aux stratégies à positions long/short : les stratégies à positions long/short cherchent à générer une plus-value en capital par l'établissement de positions longues et de positions courtes, par le recours à des instruments financiers dérivés, par l'achat de titres considérés comme sous-évalués et la vente de titres considérés comme surévalués afin de générer des rendements et de réduire le risque de marché en général. Ces stratégies ne sont fructueuses que si le marché finit par reconnaître cette sous-évaluation ou surévaluation dans le prix du titre, ce qui ne se produit pas nécessairement, ou peut se produire sur des périodes plus longues seulement. Ces stratégies peuvent entraîner des pertes importantes.

Pour tout complément d'information concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus du Fonds.

#### C) FRAIS:

##### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée:</b>	2%(*) sur le montant investi
<b>Frais de sortie:</b>	0% (*) sur le montant objet du rachat

**Frais de conversion:** Euros 25,00. Pour plus d'information veuillez-vous référer à l'Annexe II du prospectus du Fonds

(\*) les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

## Frais prélevés par le Compartiment sur une année

**Frais courants: Frais de gestion et de fonctionnement** Pour toutes les classes de parts : 1,30% des actifs nets

### Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

#### Commission de gestion variable additionnelle

il est prévu le prélèvement d'une éventuelle commission de gestion variable additionnelle, si:

- la variation de la valeur de la Part du Compartiment dans l'horizon temporel de référence (année civile) – est supérieure (over performance) à celle de l'indice de référence ci-dessous indiqué dans le même horizon temporel de référence (année civile). Le calcul est effectué par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile précédant l'horizon temporel de référence (année civile).
- la valeur de la Part du Compartiment calculée par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile courante est supérieure à la valeur de la Part du Compartiment calculé par référence au dernier jour ouvrable de l'année civile précédente.

Lorsque les deux conditions indiquées ci-dessus sont remplies, le montant de la commission supplémentaire sera de 10% de la susdite over performance, multiplié par le nombre de Parts existant au Jour d'Évaluation auquel le calcul de la commission se réfère. Cette commission additionnelle est prélevée annuellement sur les liquidités disponibles du Compartiment le premier jour ouvrable de l'année civile suivant la période de référence.

L'application de la commission de gestion variable additionnelle est effectuée quotidiennement avec accumulation de la provision du jour auquel le calcul fait référence, selon la méthodologie indiquée ci-dessus.

Chaque jour, aux fins du calcul de la valeur globale du Compartiment, sera créditée au Compartiment la provision du jour précédant et sera débitée, le cas échéant, la provision du jour auquel le calcul se réfère.

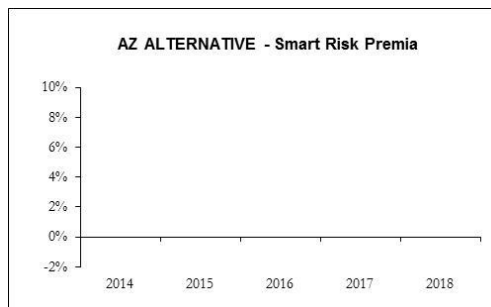
**Indice de Référence:** 100% Euribor 3 months + 1%

Puisque le Compartiment est nouvellement créé, 0% est le montant de la commission de gestion variable additionnelle du dernier exercice

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Puisque le Compartiment est nouvellement créé, les frais courants sont une estimation - à l'exclusion de la commission de gestion variable additionnelle ci-dessus - fondée sur le montant total attendu des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions liées à certaines circonstances et les frais de transactions (excepté dans le cas

de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective). Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section 15 et à l'Annexe II. du prospectus de AZ Fund 1, disponible sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it)

## D) PERFORMANCES PASSES:



- **Pas de performance historique pour les années échues**
- **Les performances historiques ne constituent pas un indicateur de performances futures**
- **Les performances historiques ont été évaluées en euro**
- **Les performances historiques du Compartiment reflètent les frais à charge du Compartiment et n'incluent pas les frais directement à charge de l'investisseur**
- **Le Compartiment a été créé le 25 février 2019**

## E) INFORMATIONS PRATIQUES:

• **Nom du dépositaire:** BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg

• **Lieu et modalités d'obtention d'informations supplémentaires:** les investisseurs peuvent obtenir de plus amples informations sur AZ FUND 1, ses compartiments et les classes de parts disponibles dans le prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it). Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de AZ Fund 1. Les actifs et passifs des compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales.

De plus amples informations sur le Fonds, telles qu'une copie du règlement de gestion, du Prospectus, du dernier rapport annuel et de tout rapport semestriel ultérieur peuvent être obtenues gratuitement en français au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A., 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation

• **Politique de rémunération de la Société de Gestion:** La politique de rémunération actualisée, y compris, sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible sur le site internet: <http://www.azimut-group.com/en/international-presence/az-fund-management>

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion

• **Modalités d'obtention d'autres informations pratiques:** d'autres informations pratiques, en ce compris le tout dernier prix des parts,

peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société de Gestion (AZ Fund Management S.A., 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation

• **Fiscalité:** la législation fiscale du grand-duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

• **Responsabilité:** La responsabilité de AZ Fund Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du AZ Fund 1

• **Autres Types de Parts:** le Compartiment peut émettre différents types de parts. Pour plus d'information sur les types de Parts, veuillez-vous référer aux prospectus du AZ Fund 1 ou sur le site internet [www.azimut.it](http://www.azimut.it).

• **Conversions:** les investisseurs ont le droit d'échanger les parts qu'ils détiennent dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment de AZ FUND 1 selon les modalités de conversion décrites au chapitre 11 du prospectus de AZ Fund 1

**AZ FUND 1 est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. AZ Fund Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2019**